

# **COMITE DROME-ARDECHE DE BASKET-BALL**

Immeuble Cime n° 6 – 471 Avenue Victor Hugo – 26000 VALENCE  
E-mail : [cd26@basketfrance.com](mailto:cd26@basketfrance.com)



**REGLEMENTS PARTICULIERS  
DES CHAMPIONNATS SENIORS ET COUPES  
DRÔME – ARDECHE  
2011-2012**

# REGLEMENTS PARTICULIERS DES CHAMPIONNATS ET COUPES

SAISON 2011-2012

## ARTICLE I CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Comité Drôme-Ardèche organise sur son territoire un championnat pour les catégories suivantes:

MASCULINS            SENIORS - EXCELLENCE - PROMOTION D'EXCELLENCE –  
HONNEUR et 1<sup>ère</sup> DIVISION

JEUNES - CADETS - MINIMES - BENJAMINS

FEMININES            SENIORS - EXCELLENCE - PROMOTION D'EXCELLENCE - HONNEUR

JEUNES - CADETTES - MINIMES - BENJAMINES

Le Comité Départemental organise également :

- Les Coupes Drôme-Ardèche (Seniors Masculins et Féminines)
- Des plateaux pour les Poussines et les Poussins (Commission Technique) avec un rassemblement d'une journée en fin de saison.
- Des plateaux de mini-poussins et mini-poussines (Commission Technique) avec un rassemblement d'une journée en fin de saison.

Ces compétitions se déroulent conformément aux divers règlements de la Fédération (Annuaire Officiel, Règlements salles et terrains, Règlements Sportifs) selon les règles prévues au règlement de jeu en vigueur sur le territoire français.

## ARTICLE II REPARTITION DES SERIES DES CHAMPIONNATS DROME-ARDECHE

### A - EXCELLENCE MASCULINE

1 Poule de 12 équipes

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> montent en PROMOTION EXCELLENCE REGIONALE  
Les équipes classées 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> descendent en PROMOTION D'EXCELLENCE  
DEPARTEMENTALE.

La Commission Sportive se réserve tous les droits pour d'éventuelles autres montées ou descentes suivant les classements des Championnats Régionaux.

La relégation étant obligatoire pour les équipes classées 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>.

## **B - PROMOTION d'EXCELLENCE MASCULINE**

1 Poule de 12 équipes

- Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> montent en EXCELLENCE DEPARTEMENTALE
- L'équipe classée 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> descendent en HONNEUR DEPARTEMENTAL

La Commission Sportive se réserve tous les droits pour d'éventuelles autres montées ou descentes suivant le classement de la catégorie supérieure.

La relégation étant obligatoire pour les équipes classées 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>

## **C - HONNEUR MASCULIN**

1 Poule de 12 équipes

- Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> montent en PROMOTION d'EXCELLENCE DEPARTEMENTALE
- Les équipes classées 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> descendent en 1<sup>ère</sup> DIVISION MASCULINE

La Commission Sportive se réserve tous les droits pour d'éventuelles autres montées ou descentes suivant le classement de la catégorie supérieure.

La relégation étant obligatoire pour les équipes classées 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>.

## **D – 1<sup>ère</sup> DIVISION MASCULINE**

2 Poulés géographiques de 12 équipes

- Le premier de chaque Poule monte en HONNEUR DEPARTEMENTAL
- Ils se rencontrent sur terrain neutre pour le Titre de CHAMPION DROME-ARDECHE

La Commission Sportive se réserve tous les droits pour d'éventuelles montées suivant le classement de la catégorie supérieure.

## **E - EXCELLENCE FEMININE**

1 Poule de 11 équipes

- Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> montent en EXCELLENCE REGIONALE
- L'équipe 11<sup>e</sup> descend en PROMOTION D'EXCELLENCE DEPARTEMENTALE

La Commission Sportive se réserve tous les droits pour d'éventuelles montées ou descentes suivant les classements des Championnats Régionaux

**La relégation étant obligatoire pour l'équipe classée 11<sup>ème</sup>**

## **F - PROMOTION D'EXCELLENCE FEMININE**

1 Poule de 9 équipes

- Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> montent en EXCELLENCE DEPARTEMENTALE

La Commission Sportive se réserve tous les droits pour d'éventuelles montées ou descentes suivant le classement de la catégorie supérieure.

## **G - HONNEUR FEMININ**

2 Poules Géographiques de 12 et 10 équipes

- Les deux premières de chaque Poule monte en PROMOTION d'EXCELLENCE DEPARTEMENTALE
- La première de chaque poule se rencontrent sur terrain neutre pour l'attribution du titre de championne Drôme Ardèche

La Commission Sportive se réserve tous les droits pour d'éventuelles montées pour compléter la catégorie supérieure.

- ARTICLE III** Rappel des Règlements des Championnats  
Toute équipe qui a demandé sa rétrogradation en catégorie inférieure ou qui a refusé son accession à la catégorie supérieure pourra accéder à la catégorie supérieure, mais ne pourra pas disputer le titre de cette catégorie en fin de saison.  
(C'est l'équipe suivante qui aura ou qui disputera le titre).
- ARTICLE IV** Lors de 2 matchs consécutifs, le premier doit être celui de la catégorie la plus basse qui devient le lever de rideau du match principal.
- ARTICLE V** Les matchs de 1ère Division Masculine peuvent se jouer le dimanche matin sans demander l'accord du club adverse.
- ARTICLE VI** Les Cadets et Cadettes, Minimes Masculins et Féminines, Benjamins et Benjamines jouent en deux phases.



## COUPES DRÔME-ARDECHE REGLEMENT

- ARTICLE 1 -** Le Comité Départemental DROME-ARDECHE organise, pour la saison 2011-2012, une compétition “COUPE DROME-ARDECHE” dotée des Coupes.
- Louis CELLIER pour les Féminines
  - Maurice HERBUEL pour les Masculins
- Ces Coupes seront acquises au club qui les aura gagnées trois fois consécutives, ou cinq non consécutives.
- ARTICLE 2 -** Ces Coupes sont ouvertes aux Equipes Seniors Masculins et Féminines disputant les différents Championnats DROME-ARDECHE (application de la règle des brûlages)  
**Les joueurs (euses) seniors y compris cadets(tes) ayant participé (même un seul match) au Championnat de la Ligue ou de la Fédération ne pourront pas participer aux Coupes Drôme Ardèche ( y compris Championnat Cadets/Cadettes de la Ligue).**
- ARTICLE 3 -** La compétition se déroule en matchs éliminatoires.
- ARTICLE 4 -** Le tirage au sort des rencontres est effectué au Siège du Comité par la Commission Sportive.
- ARTICLE 5 -** FORMULE DES RENCONTRES  
Elles se déroulent par élimination directe, sur le terrain de l'équipe classée dans la plus basse catégorie.  
En cas d'égalité de catégorie, la première équipe tirée au sort recevra.  
L'équipe opérant en Championnat dans la division supérieure subira un handicap de 7 points par division d'écart au bénéfice de son adversaire.
- Les ½ Finales et Finales ont lieu sur terrain neutre.
- Les matchs ont la durée réglementaire (4x10' Règles Internationales).
- En cas de score nul à la fin du temps réglementaire, une ou plusieurs prolongations de 5 minutes seront jouées jusqu'à l'obtention d'un résultat positif.
- ARTICLE 6 -** **Dans le cas d'engagement multiple pour un club, un joueur ou une joueuse ayant participé avec une équipe, ne peut participer avec une autre équipe, même s'il n'appartient pas au 7 majeur (lorsque les 2 équipes sont en course).**  
**Si l'équipe I est éliminée, les joueurs de cette équipe I ne pourront pas jouer en équipe II.**  
**Si l'équipe II est éliminée, les joueurs de cette équipe II pourront jouer en équipe I.**

**ARTICLE 7 -** La Commission Sportive se réserve le droit de faire jouer les matchs de Coupes le vendredi soir ou le samedi soir, en cas d'impossibilité, le match sera inversé d'office à moins que l'équipe intéressée ne trouve une salle de repli. Il n'y aura pas de reports de matchs.

**ARTICLE 8 -** Les clubs qui refusent leur accession en championnat de Ligue se verront infliger la saison suivante un handicap supplémentaire de 7 points (par match) pour les Coupes Drôme Ardèche.